

## ASSOCIATION WALLONIE-BRUXELLES DE BASKETBALL

### Rapport des vérificateurs aux comptes pour le bilan et le compte de résultats de l'exercice social 2009

Monsieur le Président, Messieurs les Administrateurs, Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous faire rapport sur les opérations de contrôle du bilan et du compte de résultats relatifs à l'exercice 2009 de l'A.S.B.L. ASSOCIATION WALLONIE-BRUXELLES DE BASKETBALL.

Comme chaque année, nous avons reçu de Messieurs Freddy GEEROMS et Etienne CROON toute l'assistance nécessaire à la réalisation de notre mission. Qu'ils en soient ici remerciés.

Nous n'avons eu que peu de temps pour effectuer des travaux de contrôle qui ne peuvent être réalisés que sur la base de chiffres définitifs.

Notre rapport a été rédigé après quatre visites sur place, dont la dernière en date du 9 mars 2010.

Nos vérifications ont été effectuées sur base de sondages, approfondis si les premières constatations l'exigeaient.

Notre contrôle a porté sur les rubriques comptables suivantes :

#### A l'actif :

Le poste **240110**, matériel de bureau

Le poste **400000**, clients.

Le compte **404000**, produits à recevoir

Le poste **444000**, fournisseurs, essentiellement pour les soldes débiteurs.

Les postes de trésorerie, comptes dont le numéro débute par le chiffre 5, dont les soldes ont été vérifiés.

Le montant total au 31 décembre 2009 est de 1.477.970,42 contre 1.626.227,52 au 31 décembre 2008, soit une diminution de 148.257,10 Euros

Le compte **499000**, qui n'a pas sa place dans un bilan. Ceci est souligné chaque année.

**Au passif :**

Le poste **165300**, provision pour risques divers

Le poste **440000**, fournisseurs

Le poste **400000**, clients soldes créditeurs  
153420.20

Le poste **444000**, factures à recevoir

Le poste **451000**, compte-courant TVA

Le poste **416779**, fonds des jeunes, qui représente la synthèse des comptes 416780 (montants à percevoir des clubs) et 416781 (montants à créditer aux clubs).

Le compte **416790**, créditeurs divers

Le compte **488000**, cautions reçues.

Le compte **493000**, produits à reporter.

**En synthèse**, nous pouvons souligner ce qui suit en ce qui concerne la couverture du passif :

au 31 décembre 2009, l'A.S.B.L. disposait de 1,62 € pour payer 1 € de dette, alors qu'au 31 décembre 2008 elle disposait pour ce faire de 1,94€.

Ceci s'explique par le fait que :

- 1) les créances sont en augmentation (+ 84.077,16€)
- 2) la trésorerie est en diminution (- 148.257,10€)
- 3) l'endettement est en augmentation (+156.342,92€)

Ce qui nous donne une diminution d'actifs circulants de 84.077,16€ - 148.257,10€ = 64.179,94 € pour une augmentation du passif exigible de 156.342,92€. La régression de 220.522,86 (64.179,94 + 156.342,92) représente en chiffres la diminution du ratio cité ci-avant (de 1,94 à 1,62)

Notre base de travail pour cerner les écarts à analyser par rapport aux bilans successifs (2008/2009) peut être présentée comme suit :



## Quant aux comptes de résultats :

Au niveau des **produits** :

Nous avons remarqué la diminution des produits d'exploitation de 13,81%. La diminution de l'ensemble des subsides est de 184.763,71€ et représente l'essentiel de cet écart.

Au niveau des **charges** :

L'augmentation des comptes de charges est globalement de 2.05%.

A l'analyse, nous n'avons pas remarqué de postes qui enregistraient des écarts anormaux.

Les comptes de charges sociales ont été examinés avec soin.

**En synthèse**, le résultat d'exploitation est donc négatif de 49.885,65€ et le résultat final est une perte de 45.357,58€.

La gestion de la trésorerie et les intérêts des placements effectués ne permettent plus de compenser un résultat négatif. En cause les conditions du marché financier.

L'absorption de la perte laisse le fonds social de l'A.S.B.L. à 114.132,14€.

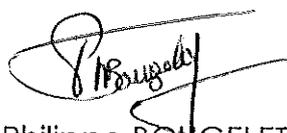
## Conclusion

Nous n'avons pas constaté, suite à nos contrôles, d'éléments qui seraient de nature à influencer de manière significative l'information financière présentée.

Si l'on prend en considération le fait que des charges sont encore provisionnées à concurrence de 196.503,45€ et que des produits à reporter existent toujours pour un montant total de 420.718,00€, le bilan doit être considéré comme établi dans le respect des critères de prudence, sincérité et bonne foi.

Nous vous remercions de votre attention.

Les vérificateurs aux comptes



Philippe BONGELET  
Expert-comptable



Pierre STEFFENS  
Expert-comptable